

Webinaire DNC à l'attention des vétérinaires BFC

Lundi 23 mars, 12h45

par N. ZINZIUS (OVVT), L. TAVERNIER (SRAL) et C. CHAPUIS (OVS)



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Plan

- Situation sanitaire
- Rappels généraux (stratégie de lutte et règles de vaccination)
- Campagne de vaccination DNC II
 - Principes généraux
 - Estives
 - Livraisons des vaccins
 - Présentation du vaccin
 - Mise à disposition des DAV
 - Présentation des DAV
- Avancement des mises en paiement



Situation sanitaire au 23 mars 2026

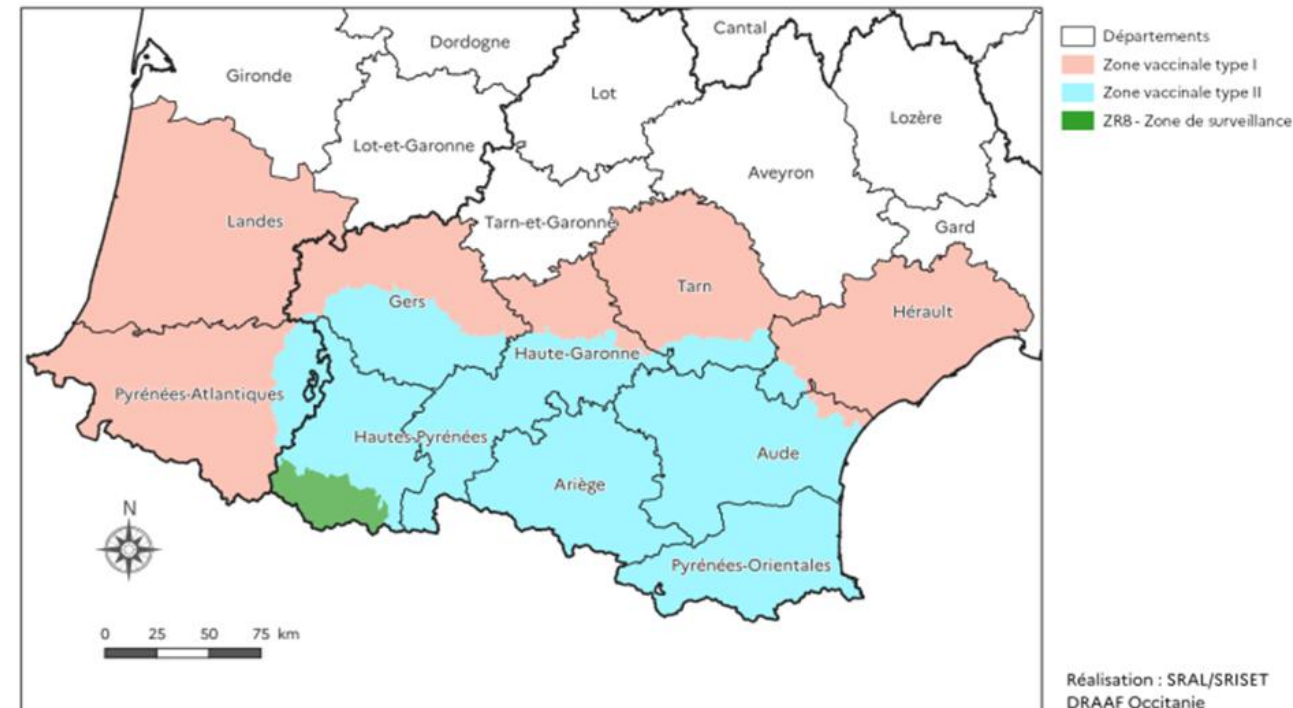
● Nouveaux foyers confirmés en Espagne (28/02 et 04/03)

- Province d'Aragon, proche de la frontière française, en zone vaccinale, éloigné des foyers initiaux
- Exploitations incomplètement vaccinées
- Nouvelle zone de surveillance ZR8 dans le sud des Hautes-Pyrénées

● Importance d'une couverture vaccinale complète !

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DNC : Zones réglementées et zones vaccinales
Occitanie et Nouvelle-Aquitaine



Sources : IGN – Admin Express®, 2025, MAASA/DRAAF Occitanie

Réalisation : SRAL/SRISET
DRAAF Occitanie

Date : 02 mars 2026



gtv Bourgogne
Franche-Comté

Stratégie de lutte contre la DNCB

- **Rappel des objectifs :**

- Éradication du virus de la DNCB
- Recouvrement du statut indemne

- **Mesures de lutte mises en oeuvre :**

- Biosécurité, définition de zr/zv et restrictions de mouvements
- Dépeuplement des foyers
- Surveillance (et notification immédiate)
- Vaccination



Vaccination - Rappels des règles

- Vaccination obligatoire en ZV/ZR, Interdite en ZI
- Vaccination de TOUS les bovins présents en ZV/ZR
 - Rappels de vaccination :
Validité jusqu'à 15 mois pour LSD vaccine (OBP)
et pour Lumpyvax (MSD)
 - Primovaccination des animaux issus de ZI
 - Primovaccination des veaux nés de mères vaccinées entre 3 et 6 mois



Vaccination – calendrier déploiement

	Premiers animaux vaccinés	Début de la revaccination au plus tôt (8 mois)	Atteinte des 12 mois	Atteinte des 15 mois
ZR 1	18/07/2025	18/03/2026	18/07/2026	18/10/2026
ZR 2	25/09/2025	25/05/2026	25/09/2026	25/12/2026
ZR 4	16/10/2025	16/06/2026	16/10/2026	16/01/2027
ZR 5	20/10/2025	20/06/2026	20/10/2026	20/01/2027



Vaccination – 2^{ème} campagne

- Campagne de vaccination DNC I : du 18/07/2025 au 17/03/2026
- Campagne de vaccination DNC II : du 18/03/2026 au 31/12/2026
 - Pour toutes les zones vaccinales II (et zr)
 - Possibilité de révision de la date d'arrêt de la vaccination au 31/12/26 en fonction de la situation sanitaire
 - ZVI Occitanie-NA en attente d'arbitrage

NB: Arrêt de la vaccination en ZVI Corse



Vaccination – 2^{ème} campagne : animaux âgés de plus de 3 mois

le jour de la 1^{ère} vaccination

● Ex-ZR 1 :

- Rappel de vaccination à partir du 18/03 pour tous les bovins présents éligibles selon les règles d'utilisation des vaccins afin de garantir l'immunité vaccinale pour toute la période estivale.
- Rappel de vaccination jusqu'à 15 mois après la primovaccination (possibilité d'attendre l'automne pour la partie BFC)

● Ex-ZR 2, ZR 4 et ZR 5 et Occitanie :

- Rappel de vaccination jusqu'à 15 mois après la primovaccination, soit à l'automne.
- Primovaccination de tous les bovins naïfs entrant en ZV
- Exception éventuelle : primovaccination compliquée ou peu efficiente (à l'appréciation du praticien)



Vaccination – 2^{ème} campagne : cas particulier des jeunes animaux

- Toutes zones : *[PAS de vaccination sur bvs non bouclés !!]*

- Rappel de vaccination avant la mise à l'herbe de tous les animaux vaccinés avant l'âge de 3 mois
- Primovaccination de tous les veaux nés de mères vaccinées âgés de plus de 3 mois (et avant l'âge de 6 mois).



problème d'immunité si vacciné avant 3 mois et immunité colostrale

- Primovaccination de tous les bovins naïfs entrant en ZV

- Cas particulier des ateliers d'engraissement :

- Primovaccination de tous les veaux de l'atelier à partir de l'âge de 3 mois qu'ils soient issus de mères vaccinées ou naïfs
- Surveillance régulière des veaux entre l'entrée en bâtiment et leurs 3 mois



Vaccination – 2^{ème} campagne

● Point de vigilance – fluidité des paiements

- Une seule visite par mois prise en charge pour les veaux et les introductions
- Maximum 3 chantiers par élevage pour le cheptel de souche
- Un passage par semaine pour les centres de rassemblement

→ **ATTENTION au bon remplissage des DAV**

- ★ Envoi quotidien + qualité du scan
- ★ Complétude absolue de TOUS les champs de la 1^{ère} page à chaque passage
 - Aucun champ optionnel en pratique : vétérinaire, flacons + type de vaccin, km, bovins, durée, date
 - 👉 Point clé : un DAV incomplet = exploitable difficilement, voire rejeté
 - Vaccination totale ou finie : préciser des raisons valables de non vaccination de certains bvs



Vaccination – 2^{ème} campagne

- Pour les vétérinaires ayant des éleveurs en AURA (ex ZR1) : livraison unique de la totalité des doses estimées (+ 10%) déjà effectuée.
- Développement en cours pour permettre automatisation commandes via Calypso pour les autres ZR (s'assurer que chaque VS a bien déclaré l'ensemble des exploitations en suivi pour disposer des «droits à commande» ad hoc) : fonctionnel 1^{er} avril 2026
- Consolidation hebdomadaire des demandes le lundi soir



Vaccination - Estives

- Bovins naïfs provenant de ZI et montant en estive en ZV doivent être préalablement vaccinés en centre adapté en ZV (délai de détention de 28j pour garantir l'immunisation)
- Eleveur responsable de l'organisation de cette vaccination
- DDecPP pourront effectuer des contrôles aléatoires.
- Recommandations aux responsables d'alpages de préciser les règlements d'alpages concernant la DNC (par exemple obligation de vaccination effective à l'arrivée pour les bovins pris en charge).



Vaccination – DAV

- Edition des DAV par les GDS : dans un premier temps DAV simplifiés en BFC
- Mise à disposition des DAV courant de la semaine
- Renvoi des DAV complétés aux GDS pour saisie SIGAL (idem procédure variables)
- Nouveau modèle de DAV
- Importance du travail administratif DAV (complétude des informations et renvoi au GDS) pour permettre certification vaccination à l'animal et mise en paiement des chantiers



Le DAV édité par le GDS



- Pour la vaccination des veaux en baisse d'immunité colostrale

- A partir de 3 mois d'âge
- Avant 6 mois

- Organisation de type « prophylaxie organisée »

DNC-DT 510
 Doubs

Imprimé le 20/03/2026
1/1

DNC : Document d'Accompagnement des Vaccination

N°EDE : 25625007 Typologie : Lait
GAEC FAIVRE DES VERGERS - RUE DES VERGERS - VILLERS LA COMBE

Cabinet vétérinaire sanitaire : 504089 - Cab Vet SELAS O2VET - VALDAHON

Intervention F25260399646
Commentaire :
Nbre animaux programmés : 14 Zone : Siège ZV

Vaccin* : L = LUMPYVAX-E O = OBP LSD

	Date	CV fiscaux	km	Vaccin* L ou O	Nb flacons 100 ml	Nb flacons 20 ml	Nbre vaccinés	Nb ½ heures	Nbre présents	Si réalisation par vétérinaire non rattaché au cabinet vétérinaire sanitaire de l'élevage
1	/26									☐ retraité ☐ autre vét. mandaté
2	/26									☐ retraité ☐ autre vét. mandaté
3	/26									☐ retraité ☐ autre vét. mandaté

Réalisation : ☐ TOTALE ☐ PARTIELLE ☐ FIN Vétérinaire vaccinateur :
Signature de l'éleveur Tampon (Nom et N° ordinal) + signature

Cocher la case devant les n° de bovins vaccinés à la date ci-dessus

1	2	3	Identification des bovins	Entrée Cause Date	Statut Nature Date début	Période vaccination À réaliser entre ... et ...	Motif non vaccination	Original à retourner au GDS via Navette LVD 25625007 F25260399646 20/03/2026
			FR 2549534800 4800 F - 10/02/2024 - 46	N 10/02/2024	Non vacciné car présent en ZI 15/11/2025			
			FR 2549534889 4889 F - 16/01/2026 - 95	N 16/01/2026	Mère vaccinée 16/01/2026	16/04/2026 15/07/2026		
			FR 2549534896 4896 F - 18/01/2026 - 46	N 18/01/2026	Mère vaccinée 18/01/2026	18/04/2026 17/07/2026		
			FR 2549534897 4897 F - 19/01/2026 - 46	N 19/01/2026	Mère vaccinée 19/01/2026	19/04/2026 18/07/2026		
			FR 2549534900 4900 F - 15/02/2026 - 46	N 15/02/2026	Mère vaccinée 15/02/2026	15/05/2026 14/08/2026		
			FR 2549534901 4901 F - 16/02/2026 - 46	N 16/02/2026	Mère vaccinée 16/02/2026	16/05/2026 15/08/2026		
			FR 2549534902 4902 F - 28/02/2026 - 46	N 28/02/2026	Mère vaccinée 28/02/2026	28/05/2026 27/08/2026		
			FR 2549534903 4903 F - 02/03/2026 - 46	N 02/03/2026	Mère vaccinée 02/03/2026	02/06/2026 01/09/2026		
			FR 2550509191 9191 F - 29/04/2020 - 46	A 25/02/2026				
			FR 2550509295 9295 F - 12/10/2021 - 46	A 25/02/2026				



Le DAV édité par le GDS

- 1 DAV par élevage (et non par atelier)

Date d'impression

Pagination

DNC-DT 510



Imprimé le 20/03/2026

1/2

DNC : Document d'Accompagnement des Vaccination

N°EDE : 25625007 Typologie : Lait
GAEC FAIVRE DES VERGERS - RUE DES VERGERS - VILLERS LA COMBE



Cabinet vétérinaire sanitaire : 504089 - Cab Vet SELAS O2VET - VALDAHON

Intervention F25260399646



Commentaire :

Nbre animaux programmés : 14

Zone : Siège ZV

Siège ZV

Siège ZI avec bovins ayant été vaccinés



GDS
Bourgogne
Franche-Comté

Le DAV édité par le GDS

- Informations obligatoires
- En discussion

Vaccin* : L = LUMPYVAX-E O = OBP LSD

	Date	CV fiscaux	km	Vaccin* L ou O	Nb flacons 100 ml	Nb flacons 20 ml	Nbre vaccinés	Nb ½ heures	Nbre présents	Si réalisation par vétérinaire non rattaché au cabinet vétérinaire sanitaire de l'élevage
1	/26									☐ retraité ☐ autre vét. mandaté
2	/26									☐ retraité ☐ autre vét. mandaté
3	/26									☐ retraité ☐ autre vét. mandaté

Réalisation : ☐ TOTALE ☐ PARTIELLE ☐ FIN

Signature de l'éleveur

Vétérinaire vaccinateur :
Tampon (Nom et N° ordinal) + signature



Le DAV édité par le GDS

- Bovins imprimés selon numéro travail croissant

- Figurent sur ce DAV :

- Veaux « mère vaccinée »

- Bovins sans immunité

- Nbre maxi bovins / page

- Page 1 : 10

- Pages ≥ 2 : 25

			Cocher la case devant les n° de bovins vaccinés à la date ci-dessus	Entrée	Statut	Période vaccination	Original à retourner au GDS via Navette LVD	
1	2	3	Identification des bovins	Cause Date	Nature Date début	A réaliser entre ... et ...	Motif non vaccination	25625007 F25260399646 20/03/2026
			FR 2549534800 4800 F - 10/02/2024 - 46	N 10/02/2024	Non vacciné car présent en ZI 15/11/2025			
			FR 2549534889 4889 F - 16/01/2026 - 95	N 16/01/2026	Mère vaccinée 16/01/2026	16/04/2026 15/07/2026		
			FR 2549534896 4896 F - 18/01/2026 - 46	N 18/01/2026	Mère vaccinée 18/01/2026	18/04/2026 17/07/2026		
			FR 2549534897 4897 F - 19/01/2026 - 46	N 19/01/2026	Mère vaccinée 19/01/2026	19/04/2026 18/07/2026		
			FR 2549534900 4900 F - 15/02/2026 - 46	N 15/02/2026	Mère vaccinée 15/02/2026	15/05/2026 14/08/2026		
			FR 2549534901 4901 F - 16/02/2026 - 46	N 16/02/2026	Mère vaccinée 16/02/2026	16/05/2026 15/08/2026		
			FR 2549534902 4902 F - 28/02/2026 - 46	N 28/02/2026	Mère vaccinée 28/02/2026	28/05/2026 27/08/2026		
			FR 2549534903 4903 F - 02/03/2026 - 46	N 02/03/2026	Mère vaccinée 02/03/2026	02/06/2026 01/09/2026		
			FR 2550509191 9191 F - 29/04/2020 - 46	A 25/02/2026				
			FR 2550509295 9295 F - 12/10/2021 - 46	A 25/02/2026				



GDS
Bourgogne
Franche-Comté

Le DAV édité par le GDS

Retour = consigne du GDS
départemental

Identifiants définissant
l'appartenance à un même DAV

 Cocher la case devant les n° de bovins vaccinés à la date ci-dessus				Entrée	Statut	Période vaccination	Original à retourner au GDS via Navette LVD	
1	2	3	Identification des bovins	Cause Date	Nature Date début	A réaliser entre ... et ...	Motif non vaccination	25625007 F25260399646 20/03/2026
			FR 2549534800 4800 F - 10/02/2024 - 46	N 10/02/2024	Non vacciné car présent en ZI 15/11/2025			
			FR 2549534889 4889 F - 16/01/2026 - 95	N 16/01/2026	Mère vaccinée 16/01/2026	16/04/2026 15/07/2026		
			FR 2549534896 4896 F - 18/01/2026 - 46	N 18/01/2026	Mère vaccinée 18/01/2026	18/04/2026 17/07/2026		
			FR 2549534897 4897 F - 19/01/2026 - 46	N 19/01/2026	Mère vaccinée 19/01/2026	19/04/2026 18/07/2026		
			FR 2549534900 4900 F - 15/02/2026 - 46	N 15/02/2026	Mère vaccinée 15/02/2026	15/05/2026 14/08/2026		
			FR 2549534901 4901 F - 16/02/2026 - 46	N 16/02/2026	Mère vaccinée 16/02/2026	16/05/2026 15/08/2026		
			FR 2549534902 4902 F - 28/02/2026 - 46	N 28/02/2026	Mère vaccinée 28/02/2026	28/05/2026 27/08/2026		
			FR 2549534903 4903 F - 02/03/2026 - 46	N 02/03/2026	Mère vaccinée 02/03/2026	02/06/2026 01/09/2026		
			FR 2550509191 9191 F - 29/04/2020 - 46	A 25/02/2026				
			FR 2550509295 9295 F - 12/10/2021 - 46	A 25/02/2026				



Le DAV édité par le GDS

Numéro du bovin **TRAVAIL**
 Sexe – Naissance – Race

Cause et date entrée dans l'élevage
 Naissance – Achat – Pension

Cocher la case devant les n° de bovins vaccinés à la date ci-dessus				Entrée	Statut	Période vaccination	Original à retourner au GDS via Navette LVD	
1	2	3	Identification des bovins	Cause Date	Nature Date début	A réaliser entre ... et ...	Motif non vaccination	25625007 F25260399646 20/03/2026
			FR 2549534800 4800 F - 10/02/2024 - 46	N 10/02/2024	Non vacciné car présent en ZI 15/11/2025			
			FR 2549534889 4889 F - 16/01/2026 - 95	N 16/01/2026	Mère vaccinée 16/01/2026	16/04/2026 15/07/2026		
			FR 2549534896 4896 F - 18/01/2026 - 46	N 18/01/2026	Mère vaccinée 18/01/2026	18/04/2026 17/07/2026		
			FR 2549534897 4897 F - 19/01/2026 - 46	N 19/01/2026	Mère vaccinée 19/01/2026	19/04/2026 18/07/2026		
			FR 2549534900 4900 F - 15/02/2026 - 46	N 15/02/2026	Mère vaccinée 15/02/2026	15/05/2026 14/08/2026		
			FR 2549534901 4901 F - 16/02/2026 - 46	N 16/02/2026	Mère vaccinée 16/02/2026	16/05/2026 15/08/2026		
			FR 2549534902 4902 F - 28/02/2026 - 46	N 28/02/2026	Mère vaccinée 28/02/2026	28/05/2026 27/08/2026		
			FR 2549534903 4903 F - 02/03/2026 - 46	N 02/03/2026	Mère vaccinée 02/03/2026	02/06/2026 01/09/2026		
			FR 2550509191 9191 F - 29/04/2020 - 46	A 25/02/2026				
			FR 2550509295 9295 F - 12/10/2021 - 46	A 25/02/2026				



Le DAV édité par le GDS

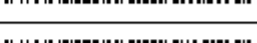
Statut et sa date début (naissance ou injection)
Mère vaccinée : né de mère valablement vaccinée
Vacciné : a été vacciné
Non vacciné car est/était présent en ZI
vide : aucune immunité

Période vaccination
Pour maintenir immunité,
vacciner entre le ... et le ...

Cocher la case devant les n° de bovins vaccinés à la date ci-dessus

			Entrée	Statut	Période vaccination	Original à retourner au GDS via Navette LVD		
1	2	3	Identification des bovins	Cause Date	Nature Date début	A réaliser entre ... et ...	Motif non vaccination	25625007 F25260399646 20/03/2026
			FR 2549534800 4800 F - 10/02/2024 - 46	N 10/02/2024	Non vacciné car présent en ZI 15/11/2025			
			FR 2549534889 4889 F - 16/01/2026 - 95	N 16/01/2026	Mère vaccinée 16/01/2026	16/04/2026 15/07/2026		
			FR 2549534896 4896 F - 18/01/2026 - 46	N 18/01/2026	Mère vaccinée 18/01/2026	18/04/2026 17/07/2026		
			FR 2549534897 4897 F - 19/01/2026 - 46	N 19/01/2026	Mère vaccinée 19/01/2026	19/04/2026 18/07/2026		
			FR 2549534900 4900 F - 15/02/2026 - 46	N 15/02/2026	Mère vaccinée 15/02/2026	15/05/2026 14/08/2026		
			FR 2549534901 4901 F - 16/02/2026 - 46	N 16/02/2026	Mère vaccinée 16/02/2026	16/05/2026 15/08/2026		
			FR 2549534902 4902 F - 28/02/2026 - 46	N 28/02/2026	Mère vaccinée 28/02/2026	28/05/2026 27/08/2026		
			FR 2549534903 4903 F - 02/03/2026 - 46	N 02/03/2026	Mère vaccinée 02/03/2026	02/06/2026 01/09/2026		
			FR 2550509191 9191 F - 29/04/2020 - 46	A 25/02/2026				
			FR 2550509295 9295 F - 12/10/2021 - 46	A 25/02/2026				

Le DAV édité par le GDS

Cocher la case devant les n° de bovins vaccinés à la date ci-dessus				Entrée	Statut	Période vaccination	Original à retourner au GDS via Navette LVD	
1	2	3	Identification des bovins	Cause Date	Nature Date début	A réaliser entre ... et ...	Motif non vaccination	25625007 F25260399646 20/03/2026
			FR 2549534800 4800 F - 10/02/2024 - 46	N 10/02/2024	Non vacciné car présent en ZI 15/11/2025			
			FR 2549534889 4889 F - 16/01/2026 - 95	N 16/01/2026	Mère vaccinée 16/01/2026	16/04/2026 15/07/2026		
			FR 2549534896 4896 F - 18/01/2026 - 46	N 18/01/2026	Mère vaccinée 18/01/2026	18/04/2026 17/07/2026		
			FR 2549534897 4897 F - 19/01/2026 - 46	N 19/01/2026	Mère vaccinée 19/01/2026	19/04/2026 18/07/2026		
			FR 2549534900 4900 F - 15/02/2026 - 46	N 15/02/2026	Mère vaccinée 15/02/2026	15/05/2026 14/08/2026		
			FR 2549534901 4901 F - 16/02/2026 - 46	N 16/02/2026	Mère vaccinée 16/02/2026	16/05/2026 15/08/2026		
			FR 2549534902 4902 F - 28/02/2026 - 46	N 28/02/2026	Mère vaccinée 28/02/2026	28/05/2026 27/08/2026		
			FR 2549534903 4903 F - 02/03/2026 - 46	N 02/03/2026	Mère vaccinée 02/03/2026	02/06/2026 01/09/2026		
			FR 2550509191 9191 F - 29/04/2020 - 46	A 25/02/2026				
			FR 2550509295 9295 F - 12/10/2021 - 46	A 25/02/2026				

Bovins surnuméraires :
Les inscrire sous le dernier bovin imprimé.



Envoi

GDS	Aux vétérinaires	Aux éleveurs
21	Par email	Par email
25	Par navette (papier)	Par email
39	Par email – x fichiers contenant jusqu'à 50 élevages	
70	Par navette (papier) ou par email	Par email (courrier à défaut)
71	Par navette (papier)	Par email



Retour des DAV avec code-barre

- Renvoyer le DAV après chaque passage

GDS	
21	Par email : davdnc.gds21@reseau-gds.com
25	Par navette (version originale)
39	Par navette (version originale)
70	Par email : gds70@reseau-gds.com
71	Par email : davdnc.gds71@reseau-gds.com



Périodicité d'édition

GDS	1 ^{er} semestre 2026
21	Fin mars et fin mai
25	Fin mars et fin mai
39	Fin mars et fin mai
70	Fin mars et fin mai
71	Fin mars et fin mai



DAV « vaccination complémentaire »

● Dpt
→ 25

Vaccination complémentaire DNC

Numéro élevage :

Nom de l'élevage :

A retourner par mail au GDS :
gds25@reseaugds.com
Objet mail : DNC - Vaccination

Contexte :
☐ Introduction ZI -> ZV ☐ Mise en pâture ZI -> ZV
☐ Veau né dans les 20j suivant vaccination de sa mère

Vaccin* : L = LUMPYVAX-E O = OBP LSD

	Date	CV fiscaux	km	Vaccin* L ou O	Nb flacons 100 ml	Nb flacons 20 ml	Nb ½ heures
1	/26						

Vétérinaire vaccinateur : Tampon (Nom et N° ordinal) + signature

Numéro de bovins (10 chiffres) :

Retour =
consigne du
GDS
département
al



DAV « vaccination complémentaire »

Dpt

→ 39

→ 70

→ 71



Vaccination complémentaire DNC

(Pour veaux nés et/ ou autres bovins)

Numéro cheptel : EDE :

Nom de l'exploitation :

Date de la vaccination :

- Nom du vaccin :
- Nombre de flacons consommés :
- Catégorie fiscale du véhicule :
- Distance parcourue (km) :
- Temps passé sur place (consommées et entamées) :
- N° ordre vétérinaire :
- Cabinet vétérinaire ayant réalisé la vaccination :

Numéro de bovins (10 chiffres) :

[illegible]

A retourner au GDS 70 par scan / courriel : gds70@reseaugds.com



Etat de la mise en paiement des actes vétérinaires

Les actes vétérinaires pris en charge par l'Etat dans le cadre de la lutte contre la DNC sont les suivants :

- Visite de suspicion
- Visite de surveillance
- Dépeuplement
- Vaccination



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Etat de la mise en paiement des actes vétérinaires

Visites de suspicion : 100 % des paiements réalisés

Département	21	25	39	70	71
Montant payé	1 248, 81 €	27 574, 56 €	46 352, 73 €	2 375, 64 €	1 643, 91 €
				TOTAL	79 195, 65 €

Visites de surveillance : paiement par les DDETSPP à venir

Retard du fait de l'absence de base réglementaire pour paiement (non prévue dans l'arrêté ministériel financier DNC), seront payées sur la base des arrêtés départementaux

101 interventions concernées



Etat de la mise en paiement des actes vétérinaires

Dépeuplement : 100 % des paiements réalisés

Département	25	39	
Montant payé	13 396, 06 €	32 639, 68 €	
		TOTAL	46 035, 74 €



Etat de la mise en paiement des actes vétérinaires

Campagne A (**partielle***) / préparation vaccination : 100 % paiements réalisés

Département	21	25	39	70	71
Montant payé	25 455, 94 €	182 139, 26 €	189 898, 57 €	63 571, 80 €	101 415, 40 €
Nb d'interventions	187	1 338	1395	467	745
Nb de paiements	8	23	28	16	33
				TOTAL	562 480, 97 €

Envoi des mémoires à chaque paiement.

***Reste paiement gestion des flacons (0,5 AMV/flacon) : attente instructions DGAL**



Etat de la mise en paiement des actes vétérinaires

Campagne B / réalisation vaccination : paiements en cours

Département	21	25	39	70	71
Montant payé	69 394, 22 €	22 210, 38 €	474 499, 46 €	377 988, 24 €	502 539, 92 €
Nb d'interventions	133	52	980	604	970
Nb de paiements	24	6	26	22	46
				TOTAL	1 446 632, 22 €

- Saisies par les GDS en cours de finalisation dans certains départements.
- Contrôle de cohérence en cours par les DD : cas chantiers > 3 passages et passage vaccination des veaux...
- **Délai important et non maîtrisable entre validation du paiement par le SRAL et versement effectif (1 à 2 semaines, validation par DDFIP) – envoi des mémoires à chaque paiement.**

